



Projet de Loi sur le retrait

Le gouvernement connaît ses premières défaites à la Chambre des Lords

Le 18 avril, les membres de la Chambre des Lords (chambre haute du Parlement où le gouvernement n'a pas la majorité) ont fait adopter deux amendements transpartisans contraignants pour le gouvernement britannique. Le premier, adopté par 348 voix (dont 24 Conservateurs) contre 225, requiert que l'exécutif détaille devant les parlementaires les efforts entrepris pour maintenir le Royaume-Uni dans l'Union douanière. Le second, adopté par 314 voix contre 217, prévoit que le gouvernement ne pourra amender des pans entiers de la législation européenne après le Brexit sans l'accord du Parlement. Une motion, également soutenue par certains Conservateurs, prévoit par ailleurs un vote non contraignant de la Chambre des communes sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union douanière après le Brexit.

Suite à ces votes, le 23 avril, le gouvernement a réaffirmé son engagement à quitter l'Union douanière.

Le gouvernement britannique remet en question la légalité des Lois sur la continuité

Le 17 avril, le procureur général, Jeremy Wright QC, et l'avocat général pour l'Ecosse, Lord Keen, ont déclaré avoir déposé une demande de jugement de la Cour suprême afin de déterminer si les parlements décentralisés ont l'autorité constitutionnelle de légiférer sur le Brexit. Jeremy Wright QC a ajouté qu'il retirerait sa demande si les gouvernements décentralisés d'Ecosse et du pays de Galles parvenaient à un accord avec le gouvernement britannique sur la répartition des pouvoirs dans 153 domaines politiques jusqu'alors contrôlés par l'Union européenne. Les administrations écossaise et galloise, craignant une mainmise du gouvernement britannique sur les pouvoirs des parlements décentralisés, ont toutes deux récemment adopté des « Lois de continuité » pour s'assurer une solution de repli au cas où leurs députés ne pourraient pas donner leur consentement au texte du gouvernement britannique.

Une campagne réclame un vote des citoyens sur l'accord Brexit final

Le 15 avril, des députés britanniques Conservateurs, Travailleurs, Libéraux-Démocrates et Verts, ainsi que des dirigeants d'entreprises et des célébrités ont lancé une campagne intitulée « People's Vote » réclamant un vote du public sur l'accord Brexit final entre le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Déroulement des négociations Brexit

Reprise des cycles de négociations Brexit

Le 13^{ème} cycle des négociations Brexit s'est tenu du 16 au 18 avril à Bruxelles. Des réunions au niveau technique se sont tenues le 16 et le 17 sur les questions restantes de l'Accord de retrait. Le 18 avril était consacré à des réunions des coordinateurs sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, ainsi que sur la future relation. Suite à ce cycle, Michel Barnier, le négociateur en chef pour l'Union européenne, a estimé que 25 % de l'accord de retrait entre l'Union et le Royaume-Uni restait encore à négocier. Il a également réitéré l'opposition de principe de l'Union européenne au « picorage » par le Royaume-Uni au sein du marché unique.

Quatre autres cycles de négociations sont envisagés d'ici au sommet européen de juin, le prochain est pour l'instant programmé le 30 avril.

Contenu des négociations Brexit

Frontière irlandaise, l'Irlande maintient la pression sur le Conseil

Le 16 avril, le ministre irlandais des Affaires étrangères et du Commerce, Simon Coveney, a déclaré attendre des progrès sur la question de la frontière irlandaise d'ici à la réunion des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement prévue en juin. Les dirigeants européens devront se prononcer sur les propositions avancées par Londres. L'accord de retrait et la période de transition reposent sur la capacité des Vingt-Huit à trouver un accord sur ce sujet. Pour mémoire, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont conclu, qu'en cas d'absence d'accord, la solution de repli consisterait en un maintien de l'Irlande du Nord dans l'Union douanière. Simon Coveney a par ailleurs précisé qu'une ébauche de l'accord de retrait est attendue en octobre prochain.

Michel Barnier confirme que le Royaume-Uni a jusqu'à fin 2020 pour changer d'avis sur le marché unique

Dans une interview accordée à plusieurs médias le 11 avril, le négociateur en chef pour l'Union européenne, Michel Barnier, a confirmé que le Royaume-Uni ne quitterait pas le Marché unique et l'Union douanière avant le 31 décembre 2020 et que d'ici là « tout est possible. » « Si le Royaume-Uni voulait changer ses lignes rouges, nous changerions les nôtres en conséquence. » Michel Barnier a néanmoins précisé que, même s'il ne s'attend pas à ce que cela se produise, l'Union européenne n'est pas dogmatique. Il a également suggéré que le Royaume-Uni pourrait suivre un modèle similaire à celui de la Norvège.

Un accord sur Gibraltar d'ici cet été ?

Le 6 avril, le ministre des Affaires étrangères espagnol, Alfonso Dastis, a déclaré à la BBC que les gouvernements espagnols et britanniques s'étaient rencontrés trois ou quatre fois cette année pour discuter de la situation de Gibraltar. Selon lui, les conversations sont « très constructives » et le gouvernement espagnol « travaille définitivement à l'obtention d'un accord avant octobre et même, si possible, d'ici l'été. » L'Espagne souhaiterait une gestion conjointe de l'aéroport de Gibraltar et davantage de coopération en matière de fraude fiscale et de contrôles frontaliers. Toujours selon Alfonso Dastis, les termes exacts de cette gestion conjointe doivent encore être définis. Répondant à M. Dastis, un porte-parole du gouvernement britannique a déclaré « Nous avons un large éventail de discussions avec les Etats membres, dont l'Espagne, à propos de notre départ de l'Union européenne, notamment à propos des implications pratiques pour Gibraltar. Les discussions continuent avec le gouvernement de Gibraltar et nos partenaires européens sur la manière de répondre aux défis et opportunités qui lui sont spécifiques. »

La semaine précédente, le ministre en chef de Gibraltar, Fabian Picardo, a déclaré que Gibraltar et le Royaume-Uni s'étaient convenus des « fondamentaux » post-Brexit, notamment la continuation des arrangements commerciaux actuels. Avant d'ajouter que Gibraltar chercherait à établir « de nouvelles lignes de coopération avec l'Union européenne » et en particulier l'Espagne « non parce qu'[elle] se sent menacée, mais parce que c'est dans [sa] nature. » « Nous continuerons à chercher à construire de nouvelles synergies pour l'avenir et à éviter les confrontations non nécessaires parce que cela a toujours été notre approche. » Si l'Espagne a sa liste « d'irritants historiques » à résoudre, Gibraltar a sa propre liste de problématiques, incluant notamment le retrait de Gibraltar de la liste noire des services financiers et des meilleurs flux de trafic à la frontière.

L'Union européenne a, quant à elle, déclaré qu'aucun futur accord commercial Brexit ne pourrait s'appliquer à Gibraltar sans un accord bilatéral entre l'Espagne et le Royaume-Uni.

Le Brexit, et après ?

Des députés appellent à ne pas écarter l'EEE et l'AELE des options possibles

Selon un rapport adopté début avril par la commission Brexit de la Chambre des Communes, les députés recommandent de garder la possibilité d'une adhésion à l'Espace économique européen (EEE) ou l'Association européenne de libre-échange (AELE) comme alternative en cas d'échec des négociations sur un « un partenariat profond et spécial ». Le rapport établit également 15 « tests clefs » pour l'accord final entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. On compte notamment parmi eux : l'ouverture de la frontière nord-irlandaise, un commerce sans droits de douane, la libre circulation des données, la coopération sur le crime et le terrorisme... Le rapport appelle également le gouvernement à maintenir la convergence avec les règles européennes « pour maximiser l'accès aux marchés européens » et conseille que tout nouvel arrangement sur l'immigration « n'empêche pas le mouvement des travailleurs fournissant des services de façon transfrontalière. »

Le rapport peut être consulté, en anglais, ici :

<https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmxeu/935/935.pdf>

Les négociations commerciales britannico-chinoises conditionnées au succès des négociations Brexit

Selon des propos recueillis par Politico, Zhang Ming, l'ambassadeur de Chine auprès de l'Union européenne, conditionne l'ouverture des négociations commerciales avec le Royaume-Uni à la réussite des discussions en cours sur le Brexit. Il a ainsi déclaré « s'il n'y a pas d'accord Brexit, il n'y aura pas de discussions après cela. Si l'Union européenne et le Royaume-Uni échouent à parvenir à un accord, les accords du Royaume-Uni avec les autres Parties pourraient faire face à de grandes incertitudes. » Si Zhang Ming considère que les discussions avec le Royaume-Uni post-Brexit « ne commenceront pas de zéro » et que « des bases solides » existent déjà grâce à la mise en place d'une commission conjointe sur les échanges économiques, il pense néanmoins « que c'est uniquement avec un accord Union européenne - Royaume-Uni que [ce dernier] pourra avoir des discussions plus détaillées avec les autres acteurs de la communauté internationales. » La Chine craint en effet les effets d'entrainements sur l'économie mondiale qu'aurait un échec des discussions.

Le Royaume-Uni table sur 40 arrangements commerciaux d'ici fin 2020

Le 29 mars, le Secrétaire d'Etat au Commerce international britannique, Liam Fox, a déclaré espérer mettre en place 40 arrangements commerciaux avec 70 pays d'ici à la fin de la période de transition en 2020. Selon Liam Fox, le gouvernement britannique « a discuté avec les 70 pays impliqués. Ils ont tous donné confirmation qu'ils veulent voir cela en place. » Selon Politico, le Premier ministre canadien serait prêt à négocier un accord commercial avec le Royaume-Uni dès le « lendemain » du Brexit. Justin Trudeau est persuadé qu'un tel accord aurait « plus d'impact » que le traité conclu avec l'Union européenne. Le Royaume-Uni restera attaché aux accords commerciaux de l'Union européenne pendant la période de transition mais aura le droit de négocier ses propres futurs accords commerciaux avec d'autres pays tiers dès lors qu'ils n'entrent pas en vigueur avant la fin de la période de transition.

Le montant du règlement financier toujours incertain

Selon un rapport du National Audit Office (NAO), le montant de 35 à 39 milliards de Livres envisagé par le gouvernement britannique constitue « une estimation raisonnable ». Cependant, le rapport précise que des « changements relativement petits », tels que l'inflation, le taux d'échange, la performance économique britannique dans le futur ou encore les estimations sur la durée de vie des fonctionnaires britanniques de l'Union européenne pour le versement des retraites, pourraient faire diminuer ou gonfler ce montant. De plus, certains coûts, tels que l'engagement au Fonds européen de développement (FED) (qui n'est pas établi par les Traités) qui s'élèverait à 2,9 milliards de Livres, ne sont pas inclus. Le rapport estime qu'une vaste majorité des engagements financiers du Royaume-Uni

serait payés d'ici à 2026 et que le Royaume-Uni recevrait sa part de capital d'apport de la Banque européenne d'investissement (BEI), d'une valeur de 3,1 milliards d'euros, en 12 indemnités annuelles à partir de 2019.

La Commission européenne publie de nouvelles notices aux parties prenantes

La Commission européenne continue à publier ses « notices aux parties prenantes ». Celles-ci peuvent être consultées sur une page internet dédiée : https://ec.europa.eu/info/brexit/brexit-preparedness_en

Les nouvelles notices publiées concernent les domaines :

- De la sûreté aérienne ; de l'homologation de certains véhicules et engins ;
- De l'Initiative citoyenne européenne ; de l'information et de la consultation des travailleurs au niveau transnational ;
- De la pêche et l'aquaculture ; du recyclage des navires ;
- Des noms de domaines en .eu ; du droit d'auteur ;
- D'Euratom.

Economie et entreprises

Davantage de coûts que d'opportunités en cas de divergence réglementaire

Le 11 avril, la CBI (homologue britannique du MEDEF) a publié un nouveau rapport, intitulé « Smooth operations », sur les réglementations européennes qui comptent pour les entreprises britanniques. Sur les 23 secteurs industriels et de services interrogés, 18 préfèrent la convergence ou l'alignement pour la majorité des réglementations qui importent dans leur domaine. Le rapport suggère que le Royaume-Uni pourrait continuer à exercer une influence sur les décisions réglementaires importantes au travers de son appartenance continue à de nombreuses agences européennes, telles que celles régissant l'aérospatial et les produits chimiques, auxquelles participent actuellement des pays tiers comme la Turquie. Il conclut que : si le Brexit présente des opportunités pour un changement réglementaire dans des secteurs tels que l'agriculture et le tourisme, celles-ci seront largement éclipsées par les coûts entraînés. Présentant le rapport, la Directrice générale de la CBI, Carolyn Fairbairn, a déclaré « Il est vitalement important que les négociateurs comprennent la complexité des règles et les effets que mêmes les plus petits changements peuvent avoir. Dévier des règles dans un secteur aura des répercussions dans d'autres, dévier des règles dans une partie du processus de production aura des conséquences pour l'accès au marché sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Dit simplement, pour la majorité des entreprises, dévier des règles et réglementations européennes les rendra moins compétitives au plan mondial, il ne faut donc le faire que là où il est clair que les bénéfices dépassent les coûts. »

Pour consulter ce rapport : <http://www.cbi.org.uk/insight-and-analysis/smooth-operations/>

Paris désormais favorite pour les relocalisations de banques

Selon une étude réalisée début avril par l'agence Reuters auprès d'une centaine de professionnels du secteur financier, près de 5000 postes sont susceptibles d'être redéployés hors du Royaume-Uni ou créés à l'international d'ici à mars 2019, dont près de 2300 à Paris. Ainsi, plus de la moitié des institutions financières interrogées ont déclaré qu'elles devront réaffecter leurs effectifs ou restructurer leurs activités du fait de la sortie du Royaume-Uni. Un quart a estimé que le Brexit n'aurait pas d'impact, et les 25 % restants ont dit ignorer à ce stade ses effets ou réfléchir encore à leurs perspectives. En six mois, le nombre de redéploiements estimé a été divisé par deux, par exemple Deutsche Bank envisage désormais de déplacer moins de 200 postes (contre 4000) et UBS 200 (contre 1500). Francfort accueillerait environ 1400 postes, Dublin 600 et Luxembourg 400.

Population britannique dans l'Union européenne : quelques chiffres

Selon le Bureau des statistiques nationales (ONS) du Royaume-Uni, deux tiers des 784 900 Britanniques inscrits comme résidents dans un autre pays de l'Union européenne sont en âge de travailler. Si l'Espagne, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas comptent le plus de ressortissants britanniques, le Royaume-Uni demeure cependant l'État membre qui compte le moins de ressortissants vivant dans un autre pays de l'Union. En parallèle, de plus en plus de Britanniques obtiennent une nouvelle nationalité pour éviter de perdre leur citoyenneté européenne. 2016 a vu les demandes augmenter de 165% par rapport à 2015 avec 6 555 obtentions de nouvelle nationalité.